Jean-Baptiste André Godin à messieurs Pauris et Malherbe, 21 août 1849

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

Malherbe et Cie *est destinataire de cette lettre*

Afficher la visualisation des relations de la notice.

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à messieurs Pauris et Malherbe, 21 août 1849, 1849-08-21

Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 09/08/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27036

Informations sur le document source

CoteFG 15 (2)
Collation2 p. (364, 365)
Nature du documentCopie manuscrite
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27036?context=pdf

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction21 août 1849
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
DestinataireMalherbe et Cie
Lieu de destinationLe Pas Bayard, Hirson (Aisne)

Description

RésuméGodin établit le débit du compte de Pauris et Malherbe à 109,10 F pour, notamment, paiement du timbre d'une lettre de voiture, fourniture de cuisinières, remise de ferraille et de tôles. Godin demande à Pauris et Malherbe s'il peut prendre quelques tôles parmi celles qui sont stockées dans ses ateliers à Guise et si le prix de 48 F pour 100 kg est toujours valable. Il leur demande s'ils veulent lui acheter 1 100 kg de fonte brûlée.

Mots-clés

Appareils de cuisson, Distribution des produits, Finances d'entreprise, Fonderies et manufactures "Godin", Fonte

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomMalherbe et Cie
GenreNon pertinent
Pays d'origineInconnu
ActivitéIndustrie (grande)
BiographieEntreprise métallurgique exploitant un laminoir au Pas- Bayard, près d'Hirson (Aisne) en 1847. Elle apparaît sous les noms Herbecq et Malherbe en 1847, Malherbe et Cie en 1850 et Pauris et Malherbe en 1849-1854.
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 29/06/2022
Dernière modification le 26/04/2023

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27036?context=pdf

1849 364

P cronne

aout 20

Monsieur Gonnet

J'avais prié Mr. Villard huissier (n'ayant pu vous voir avant mon départ) de vous dire de faire lever l'expédition du jugement et de le signifier de vous dire en outre que les objets confisqués seraient pris par Mr. Vermond je me repose sur vous pour ce qui concerne le reste de cette affaire Mr. Duques noy m'a dit qu'il vous verrait pour régler ce qui le concerne sur les dommages et intérêts

veuillez agréer Mr. m. s.

Cd pas payé

21

Messieurs Perrier et Mathieu

Lorsque vous m'avez demandé le prix des cuisinières j'ai cru vous faire plaisir en comptant attendre que je devais vous effectuer un payement dans lequel je croyais que le prix devait entrer sans cela elle que je vous ai expédiée serait susceptible d'une augmentation de 6 francs

J'ai aussi payé le timbre de votre lettre de voiture dont vous ne m'avez pas tenu compte soit .75

Je vous ai aussi remis un supplément de feuillet de toles le 29 mars de 75 Kilog d'une part et 41 de l'autre soit 12,35

une cuisinière valeur au comptant 94

pour les soins apportés à vos toles 2

109,10

Je n'ai jamais pensé prendre la totalité des toles que j'ai à vous quelques feuilles me suffiraient veuillez me dire en cette circonstance si je puis les prendre? si le prix de fr 48 % Kil porté en votre lettre me sera maintenu? et si je dois disposer sur vous

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27036?context=pdf

de ce que vous me redevez ?

Je en ce moment 14 cents Kil de fontes brutes en barreaux de Guise et 600 de surverie combien voudriez vous les acheter a prendre a Guise ou rendu a votre usine

agreez M m s l

Gournay aout 21

Monsieur Hubert St

malgré l'inconvénient grave que présente le depot, en n'intéressant pas suffisamment le M a ~~en~~ chercher le placement de sa M^dise je consens a vous expédier quelques échantillons aux conditions que vous me faites par votre lettre datée du 8 courant

veuillez donc m'informer du combustible qu'on brule a Gournay afin que je ne vous adresse que des objets dont la vente me paraitra assurée et quelle est le mode de transport a adopter

agreez M mes c

Montdidier 21

Monsieur Fleurant Père

je ne puis consentir a vous expédier de M^dises en depot malgré le désir que je puis avoir de faire des affaires avec vous parce que déjà mes produits ont été vendus en votre ville par M Bertrand L'homme qui les prend pour son compte

agreez M m s l

Codebec 21

Monsieur Dumont

je viens vous prier de me dire après acceptation des conditions que me porte votre lettre datée du 3 courant quel combustible est en usage dans votre contrée et si vous pouvez recevoir par le chemin de fer, aussitot votre réponse je m'empresserai de vous expédier des échantillons

agreez M m s l

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27036?context=pdf